

ACQUISITION CHARPENTE METALLIQUE SIHR - n° 887

Le Maire rappelle à l'assemblée les différentes délibérations relatives à l'acquisition par la Commune de 350 tonnes de charpentes métalliques mise en vente par Maître BONNET liquidateur de ladite Société.

Après entente, le prix de 100 000.00 F. (cent mille francs) TTC est offert.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- la Commune acquerra le lot de charpente de 350 tonnes provenant de la cessation d'activité de la SIHR et mis en vente par Maître BONNET liquidateur.

Une partie de ces charpentes sera utilisée pour la construction de la salle polyvalente prévue sur la zone de loisirs et l'autre partie sera revendue à des collectivités intéressées.

Toutefois, l'acquisition ne sera réalisée que lorsque l'emploi de ces charpentes sera assuré.